

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2021
Compte Rendu
(Convocation du 09/04/2021)

Présents : Mmes CARLIER Cécile, GUILLOUD Paulette, MARCADEUX Alicia, MENTEUX Laure, PONCET Catherine, SEYCHELLES Véronique, TORRICELLI Blandine, MM. BERTHON Patrick, BILLON Evan, BOUVARD Martial, DURAND Mathieu, MERMET Romain, MOLLARD Michaël

Excusés : DURAND Emilie

Pouvoirs : DURAND Emilie pouvoir à DURAND Mathieu

Absents : FUZIER Thomas

Patrick BERTHON est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19 h 30 par Véronique SEYCHELLES, le Maire.

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte rendu du 26 mars 2021.

Administration générale

- Tirage au sort jury d'assises

Le tirage des jurés d'assises a été effectué avec le logiciel E-Magnus.

Tirage des deux jurés titulaires :

VANDROUX Marlène
BARBIER Guillaume

Tirage des deux jurés suppléants :

JACQUES Alban
ROSTAING Régine

- Elections

Madame le Maire demande aux élus de s'inscrire sur les tableaux pour tenir les bureaux de vote.

La mise en place des bureaux de vote aura lieu le lundi 17 mai à 18h30. Une communication sera faite afin d'expliquer le déroulement du scrutin.

- Modification du règlement du columbarium (Délibération 2021/17)

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier le règlement du columbarium car rien n'est précisé concernant le format et type de plaque autorisé.

Madame le Maire propose au conseil municipal de rajouter les éléments ci-dessous dans le règlement :



GRAVURE
 OR FIN
 BLANC

PLAQUE
 40 X 40 X 2 CM
 25 X 35
 30 X 30
 30 X 40
 35 X 45
 35 X 50

GRANIT
 CARRARE
 MASS BLUE
 ROSE DALVA
 LABRAD. BLEU
 NOIR ABSOLU
 NOIR AFRIQUE
 HIMALAYA
 VERT OLIVE
 TARN MOYEN
 PARADISO
 ROUGE MULTI.

SOCLE
 25 X 15
 30 X 15
 30 X 20
 35 X 15
 40 X 15

40 CM

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **ACCEPTE** de modifier le règlement du columbarium
- ⇒ **VALIDE** les modifications proposées
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Compte rendu des délégations du maire

- Finances

⇒ *Décision modificative n°1 (Délibération n°2021/16)*

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour le budget 2021 qui servira à alimenter le compte de « remboursement de titres » en cas d'annulation de factures de cantine/garderie et location de la salle des fêtes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DECIDE** le virement de crédits suivants :

Tableau détaillé

| Désignation | Budgété avant DM | Diminution | Augmentation | Budget après DM |
|---|------------------|------------|--------------|-----------------|
| Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvements par la DM | 10 000,00 € | -200,00 € | 200,00 € | 10 000,00 € |
| 022 Dépenses imprévues Fonct | 10 000,00 € | -200,00 € | 0,00 € | 9 800,00 € |
| 022/022 | 10 000,00 € | -200,00 € | 0,00 € | 9 800,00 € |
| 67 Charges exceptionnelles | 60,00 € | 0,00 € | 200,00 € | 260,00 € |
| 673/67 | 0,00 € | 0,00 € | 200,00 € | 200,00 € |

Tableau récapitulatif

| | Total budgété avant DM | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Total budget après DM |
|--|------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|
| Total général des dépenses d'investissement (1) | 645 300,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 645 300,00 € |
| Total général des recettes d'investissement (1) | 645 300,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 645 300,00 € |
| Total général des dépenses de fonctionnement (1) | 517 025,00 € | -200,00 € | 200,00 € | 517 025,00 € |
| Total général des recettes de fonctionnement (1) | 517 025,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 517 025,00 € |

⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

▪ Voirie

⇒ *Sécurisation flux des piétons (Délibération n°2021/14)*

Dans le cadre de la sécurisation du flux des piétons et de la continuité du cheminement piétonnier, Madame le Maire présente au conseil municipal la dernière version des aménagements et sécurisation de la voirie ainsi que l'accessibilité des bâtiments et espaces communaux (Groupe Scolaire, Mairie, Aire de jeux).

Après discussions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

⇒ **ACCEPTÉ** le chiffrage des travaux pour ce projet pour un montant de 163 064.38 € HT soit 195 677.26 € TTC

⇒ **AUTORISE** Madame le Maire à présenter toutes les demandes de subventions dont la commune pourrait bénéficier dans ce cadre.

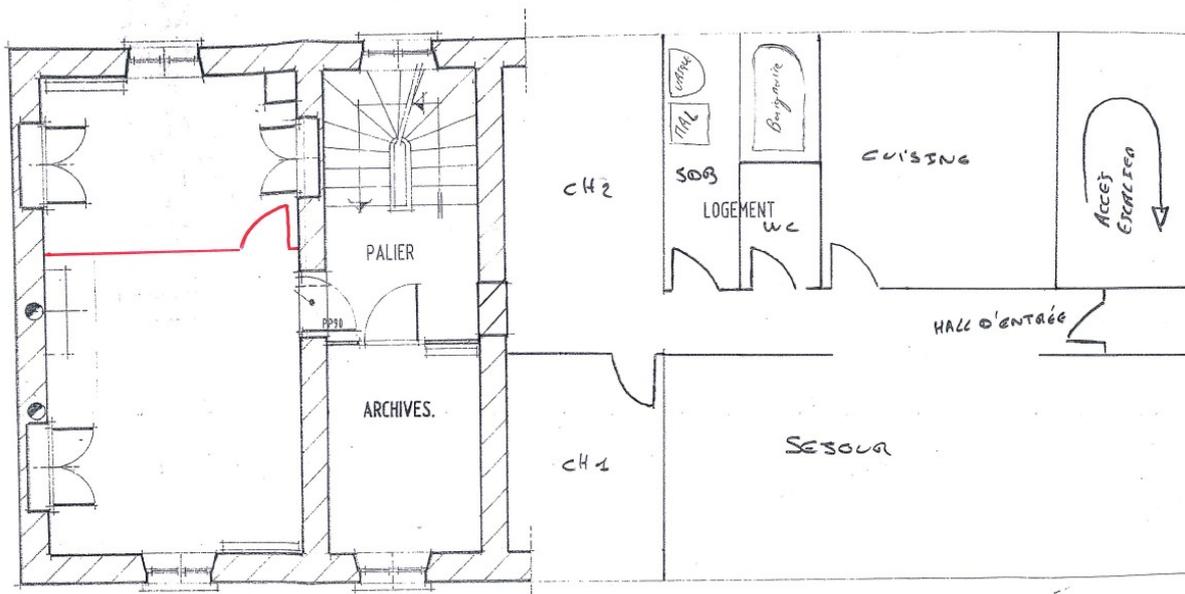
⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

▪ Bâtiments

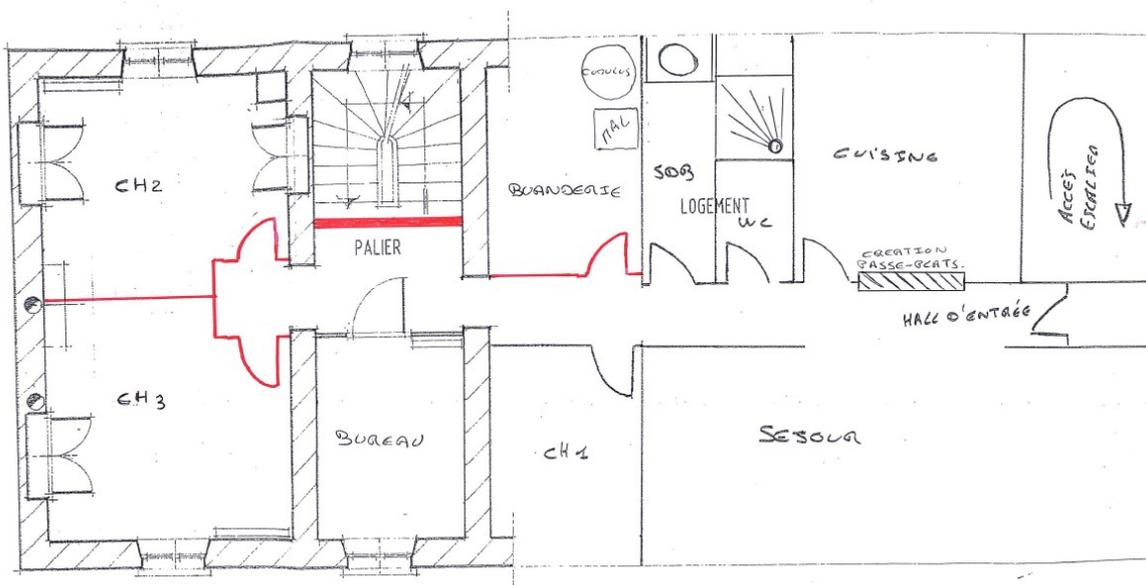
⇒ *Travaux de l'appartement au dessus de la mairie*

Michaël MOLLARD présente au conseil municipal le projet de rénovation de l'appartement au-dessus de la mairie.

Avant travaux :



Après travaux :



Les travaux devraient démarrer en juillet puis reprendre en septembre afin de se terminer en octobre.

Après présentation des devis et accord des membres du conseil municipal à l'unanimité, il a été décidé d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

| LOT | ENTREPRISE RETENUE |
|-------------|---------------------------------|
| MENUISERIE | Patrick Depierre |
| ELECTRICITE | ECM |
| PLOMBERIE | Moiroud Yves Plomberie |
| PLAQUISTE | SAS Plaquistes du Dauphiné |
| CARRELEUR | Carrelage Faïence Nell Philippe |

(Délibération n°2021/15)

Le conseil municipal suite à l'exposé de Madame le Maire a donné son accord à l'unanimité pour la réhabilitation du bâtiment communal qui comprend les domaines suivants :

| LOT | MONTANT HT | MONTANT TTC |
|---|--------------------|--------------------|
| ELECTRICITE | 6 576,68 € | 7 892,02 € |
| MENUISERIES : FENETRES | 13 100,00 € | 15 720,00 € |
| MENUISERIES : VOLETS ROULANTS | 7 390,00 € | 8 868,00 € |
| MENUISERIES : HABILLAGE INTERIEUR DE FENETRES | 6 050,00 € | 7 260,00€ |
| PLOMBERIE | 2 719,10 € | 2 991,01 € |
| PLAQUISTE | 2 468,80 € | 2 707,90 € |
| CARRELAGE | 1 275,00 € | 1 530,00 € |
| TOTAL | 39 579,58 € | 46 968,93 € |

Le coût des travaux s'élève à 39 579,58€ HT soit 46 968,93€ TTC.

Le début de travaux est prévu pour le 3^{ème} trimestre 2021.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ⇒ **VALIDE** les travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal pour un montant de 39 579,58 € HT,
- ⇒ **AUTORISE** Madame le Maire à présenter toute demande de subvention pouvant contribuer au financement de cette réhabilitation,
- ⇒ **SOLLICITE** auprès du département une subvention de 35% soit 13 852,85€ HT,
- ⇒ **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat de 40% soit 15 831,83€ HT
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

- Scolaire

- ⇒ *Organisation école*

Marie-José Laurent partira à la retraite début juin. L'annonce de recrutement est actuellement en ligne sur le site du centre de gestion 38. Le poste est à pourvoir pour la rentrée de septembre 2021.

Lors des entretiens avec les candidates, Madame Marion et Mme Yvrard seront présentes.

Madame le Maire informe le conseil municipal que Mr Thierry Bard partira également le 4 juin suite à sa demande d'indisponibilité pour convenance personnelle qui peut aller jusqu'à 5 ans mais peut réintégrer son emploi sur simple demande 3 mois avant. Une réorganisation est donc nécessaire pour finir l'année scolaire en attendant le recrutement d'une ATSEM.

Madame le Maire présente au conseil municipal l'organisation qui sera mise en place à compter du 7 juin et ce jusqu'au 6 juillet 2021 inclus.

Après discussions, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Madame le Maire.

- Personnel communal

⇒ *Départ à la retraite Marie-José Laurent*

Madame le Maire propose d'organiser un pot de départ le vendredi 4 juin 2021 après l'école pour le départ à la retraite de Marie-José Laurent. Son mari, ses enfants ainsi que ses collègues de travail, les élus de la commission scolaire et les enseignantes seront conviés afin de garantir le protocole sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h00.

Prochaine réunion : A définir